

FINANCES**Location des équipements sportifs**

Tarifs 2010/2011

EXPOSE DES MOTIFS

Les équipements sportifs municipaux (stades, gymnases, équipements nautiques, salles spécialisées, plateaux d'évolution) sont mis à disposition à titre gracieux aux associations dites « à caractère particulier » (CASC, Union Sportive d'Ivry, US Ivry Handball) ou ponctuellement sur décision du Maire ou de son représentant.

Les stades, gymnases, salles de sports, équipements nautiques et plateaux d'évolution sportifs extérieurs peuvent être mis à la disposition des établissements scolaires, des organisations, des institutions, des associations, des clubs sportifs et des services municipaux.

Chaque mise à disposition doit faire l'objet d'une convention, les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs et selon les caractéristiques et les coûts spécifiques et propres aux différents types d'installations et normes de chaque type d'équipements.

Ainsi, les tarifs pourront être subdivisés au prorata de l'utilisation effective de l'équipement, c'est le cas par exemple de la location du grand ou petit bassin à la piscine municipale Robespierre, pour une, deux ou trois classes ou groupes.

En cas de manifestations exceptionnelles sportives ou extra sportives, les tarifs pourront être adaptés en fonction de la nature et de l'envergure de l'initiative programmée et après accord exprès de la municipalité.

De plus, concernant les établissements scolaires de l'Enseignement du second degré (collèges et lycées) dont la collectivité de rattachement (respectivement le Conseil Général du Val-de-Marne et le Conseil Régional d'Ile-de-France) subventionne (ou a subventionné) la construction ou la rénovation d'équipements sportifs, la gratuité à cet équipement est accordée après contractualisation avec la collectivité de rattachement selon les règles d'éligibilité des dispositifs de financement des collectivités concernées.

Les différentes propositions sont les suivantes :

Les nouvelles propositions s'appuient notamment sur les réflexions ci-dessous :

- Observation d'une évolution régulière de nos tarifs (selon indice INSEE)
- La gratuité d'accès : A l'instar de l'Union Sportive d'Ivry et de l'US Ivry Handball, de l'Association Sports et Spectacles International, dont les relations sont contractualisées et du CASC, la gratuité peut-être accordée au cas par cas après étude et décision municipale, aux associations répondant à un ou plusieurs des critères suivants :
 - le siège social est à Ivry-sur-Seine,
 - objet visant un but éducatif, de solidarité ou le développement des activités physiques et sportives,
 - activités n'agissant pas dans un domaine, une discipline ou une activité sportive déjà mis en place par d'autres associations locales conventionnées.

La tarification proposée et applicable dès le 1^{er} septembre 2010 est donc la suivante :

Etablissements Scolaires de l'Enseignement du Premier Degré

Ecoles maternelles et primaires locales (publiques et privées) :

Au regard des lois dites de décentralisation, il incombe aux communes d'assumer la responsabilité de la mise à disposition des équipements sportifs des établissements d'enseignement du premier degré (maternelles et élémentaires) à titre gratuit et dans la mesure du possible de se rapprocher d'un volume horaire hebdomadaire de 3 heures par classe (programme obligatoire Education Nationale).

Collèges et lycées

La tarification proposée repose sur :

- le coût de fonctionnement des équipements mis à disposition,
- le nombre d'utilisateur utilisant simultanément le même créneau loué,
- la dotation versée par le Conseil Général ou Régional aux établissements pour louer les installations sportives à la commune.

Il convient de rappeler à cet effet que la singularité ivryenne repose en l'espèce sur le fait que seul 1 collège sur les 7 établissements du secondaire dispose de son propre gymnase.

Pour la tarification, il est tenu compte de l'effort fait par les collectivités de rattachement des collèges et des lycées lorsqu'elles subventionnent (ou ont subventionné par le passé) la construction ou la réhabilitation d'un équipement sportif. Ainsi, il est proposé d'appliquer la gratuité pour l'utilisation de l'équipement subventionné (selon les conditions d'éligibilité le plus souvent incluses dans les conventions et critères de subventions des Régions et des Départements dans les projets futurs).

Dans ce cadre, le Lycée Fernand Léger se voit mettre à disposition le stade des Lilas (terrain de football) gratuitement pendant les 15 prochaines années au motif que le Conseil Régional a subventionné les travaux relatifs à ce terrain en 2007 pour un montant de 354 000 euros.

Par ailleurs, il faut noter que conformément aux mêmes lois dites de décentralisation, il incombe aux collectivités de rattachement de l'enseignement du Second Degré (Conseil Général et Régional respectivement pour les collèges et lycées) d'assurer la mise à disposition des équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'E.P.S (Education Physique et Sportive).

Si les établissements (collèges et lycées) ne sont pas dotés de gymnase ou d'installations propres la commune a la faculté de mettre à disposition ses équipements à titre onéreux selon les tarifs votés en Conseil Municipal.

Ce choix de la commune doit être formalisé dans une convention tripartite entre la commune, le collège ou le lycée concerné et la collectivité de rattachement (Conseil Général ou Régional).

La ville marque ainsi son attachement et sa volonté à favoriser la mise en place d'un service public de l'éducation qui garantisse l'égal accès de tous aux savoirs et aux sports.

Associations sportives non conventionnées

Dans le cas où une association, dont le siège est situé hors de la commune, ou d'une association locale qui ne bénéficierait pas de la gratuité, la tarification applicable dès septembre 2010 repose sur :

- le coût de fonctionnement des équipements mis à disposition,
- le niveau de ressources dont disposent les structures privées concernées,
- le caractère moins prioritaire de ce public dans les catégories d'usagers.

Entreprises, comités d'entreprise et associations sportives d'entreprises :

La tarification proposée repose sur :

- le coût de fonctionnement des équipements mis à disposition,
- le niveau de ressources dont disposent les structures privées concernées,
- le caractère moins prioritaire de ce public dans les catégories d'usagers.

Par ailleurs, en dérogation à ce principe de tarification aux entreprises bénéficiant de la mise à disposition à titre onéreux d'un ou plusieurs équipements sportifs municipaux, la gratuité pourra, le cas échéant, être appliquée à certaines entreprises selon des conditions cumulatives strictes :

- entreprises partenaires ou mécènes de l'activité municipale (associations, clubs, ville ...),
- convention tripartite ville, entreprise, USI officialisant les modalités de partenariat et le montant du soutien de l'entreprise au club dans le cas où l'entreprise a intégré le « pool sponsors » de l'Union Sportive d'Ivry.

L'organisation de la planification annuelle de la mise à disposition des équipements sportifs prévoit au moins une rencontre annuelle avec les représentants des utilisateurs avec pour objectif d'explicitier au mieux la politique tarifaire de la municipalité et motiver avec la plus grande transparence possible les choix et critères retenus au regard du contexte législatif régissant ce domaine.

Je vous propose donc d'approuver les tarifs 2010/2011 pour la location des équipements sportifs.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : grilles tarifaires.

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGES, LYCEES¹

INSTALLATIONS SPORTIVES (Taux horaires) Gratuité si subvention	Tarifs référentiels 2009	TARIFS Majorés 2 % au 01/09/2010
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (3 groupes maximum , 30 élèves par classe) Tarif par classe	89.95 € 29.99 €	91.75 € 30.59 €
Demi bassin Piscine municipale (2 groupes maximum, 30 élèves par classe) Tarif par classe	29.99 € 14.99 €	30.59 € 15.29 €
Bassin de l'Orme au Chat (1 groupe maximum, 30 élèves par classe)	29.99 €	30.59 €
<u>GYMNASES, SALLE D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat Tarif pour un groupe (2 groupes maximum) Lénine	13.47 €	13.74 €
<u>SALLES DE SPORT, SALLES DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>		
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September Piscine Robespierre, PM Curie Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas	6.71 €	6.84 €
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u> (1 groupe maximum)	3.04 €	3.10 €
<u>STADES</u>		
Honneur, Grand Jeu Gazonné, Clerville et piste athlétisme Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	20.24 € 6.74 €	20.64 € 6.87 €
Terrain synthétique stade Lénine, Lilas Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	20.24 € 10.12 €	20.64 € 10.32 €
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	13.47 € 4.49 €	13.74 € 4.58 €
PLATEAUX D'EVOLUTION ouverts au public.	Gratuits	Gratuits

¹ Tarification établie selon l'équipement en fonction du nombre de groupe utilisant le même créneau sur le même équipement.

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES ASSOCIATIONS NON
CONVENTIONNEES LOCALES OU EXTERIEURES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarif 2009	Tarif 2010 (majoration de 2 %)
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale	179.90 €	183.50 €
Demi bassin Piscine municipale	59.96 €	61.16 €
Bassin de l'Orme au Chat	59.96 €	61.16 €
<u>GYMNASES ET SALLES D'ESCRIME ,TENNIS DE TABLE et BULLE DE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	26.96 €	27.50 €
<u>SALLES DE SPORT ET SALLE DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>		
Orme au Chat, Piscine Robespierre, P.M Curie, Epinettes Marat, Barbusse, Langevin, P. Galais, Joliot Curie, Dulcie September, Lénine, Delaune, Lilas, P.Galais	13.42 €	13.69 €
<u>STADES</u>		
Terrains Honneur et Grand Jeu Gazonné, Clerville,	40.47 €	41.28 €
Terrains synthétiques, Lilas et Lénine	40.47 €	41.28 €
Stabilisés, Chaussinand, Gournay	26.96 €	27.50 €
<u>COURTS de TENNIS</u>	6.17 €	6.29 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u> ouvert au public	Gratuits	Gratuits

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISES PAR LES ENTREPRISES, COMITES
D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES ET ORGANISMES
PRIVES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarif 2009	Tarif 2010 (majoration de 2 %)
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale	359.77 €	366.97 €
Demi bassin Piscine municipale	119.94 €	122.34 €
Bassin de l'Orme au Chat	119.94 €	122.34 €
<u>GYMNASES</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat	53.90 €	54.98 €
<u>SALLES DE SPORT ET DE COMBAT SALLES DE MUSCULATION et GYMNASES SCOLAIRES</u>		
Orme au Chat, Piscine Robespierre, P.M.Curie, Epinettes Marat, H.Barbusse, P.Langevin, Joliot Curie, Dulcie September Lénine, P.Galais Delaune, Lilas,	26.88 €	27.42 €
<u>SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE et BULLE DE TENNIS (2 groupes maximum) Lénine (escrime) Gosnat (bulle)</u>		
	53.90 €	54.98 €
<u>STADES</u>		
Honneur et Grand Jeu Gazonné Clerville, Lilas (3 groupes)	80.95 €	82.57 €
Terrains synthétiques Lénine (2 groupes)	80.95 €	82.57 €
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay (3 groupes)	53.90 €	54.98 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION ouverts au public</u>		
	gratuits	gratuits
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u>		
	12.17 €	12.41 €

De manière synthétique, la nouvelle grille tarifaire de location pour un groupe, par type d'équipement et d'utilisateur est la suivante :

SYNTHESE TARIFS 2010

INSTALLATIONS SPORTIVES (Taux horaires/par groupe)	Comités d'Entreprises, Associations rattachées	Association sans gratuité ni ententes	Collèges et lycées Tarif référentiel 2010
---	---	--	--

Bassin Piscine municipale	366.97 €	183.50 €	91.75 €
Demi bassin Piscine municipale	122.34 €	61.16 €	30.59 €
Bassin de l'Orme au Chat	122.34 €	61.16 €	30.59 €
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat	54.98 €	27.50 €	13.74 €
Orme au Chat, Piscine Robespierre, P.M Curie, Epinettes Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, P.Galais, Lénine	27.42 €	13.69 €	6.84 €
Lénine (escrime, tennis table) Gosnat (bulle)	54.98 €	27.50 €	13.74 €
Honneur et Grand Jeu Gazonné, Clerville, Lilas, synthétique Lénine	82.57 €	41.28 €	20.64 €
Stabilisés, Chaussinand, Gournay	54.98 €	27.50 €	13.74 €
PLATEAUX D'EVOLUTION ouverts au public	Gratuit	Gratuits	Gratuits
COURTS DE TENNIS MUNICIPIPAUX	12.41 €	6.29 €	3.10 €

FINANCES

Location des équipements sportifs

Tarifs 2010/2011

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 mai 2009 fixant les tarifs de location des équipements sportifs pour l'année 2009/2010,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs afin de tenir compte de l'évolution des charges communales et de l'inflation,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : FIXE, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2010, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public :

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGES, LYCEES²

INSTALLATIONS SPORTIVES (Taux horaires) Gratuité si subvention	TARIFS 2010
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>	
Bassin Piscine municipale (3 groupes maximum , 30 élèves par classe) Tarif par classe	91.75 € 30.59 €
Demi bassin Piscine municipale (2 groupes maximum, 30 élèves par classe) Tarif par classe	30.59 € 15.29 €
Bassin de l'Orme au Chat (1 groupe maximum, 30 élèves par classe)	30.59 €
<u>GYMNASES, SALLE D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE TENNIS</u>	
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	13.74 €
<u>SALLES DE SPORT, SALLES DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>	
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September Piscine Robespierre, PM Curie Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas	6.84 €
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u> <i>(1 groupe maximum)</i>	3.10 €
<u>STADES</u>	
Honneur, Grand Jeu Gazonné, Clerville, Lilas et piste athlétisme Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	20.64 € 6.87 €
Terrain synthétique stade Lénine, Lilas Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	20.64 € 10.32 €
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	13.74 € 4.58 €
PLATEAUX D'EVOLUTION ouverts au public.	Gratuits

² Tarification établie selon l'équipement en fonction du nombre de groupe utilisant le même créneau sur le même équipement.

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES ASSOCIATIONS NON
CONVENTIONNEES LOCALES OU EXTERIEURES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarifs 2010
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>	
Bassin Piscine municipale	183.50 €
Demi bassin Piscine municipale	61.16 €
Bassin de l'Orme au Chat	61.16 €
<u>GYMNASES ET SALLES D'ESCRIME ,TENNIS DE TABLE et BULLE DE TENNIS</u>	
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	27.50 €
<u>SALLES DE SPORT ET SALLE DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>	
Orme au Chat, Piscine Robespierre, P.M Curie, Epinettes Marat, Barbusse, Langevin, P. Galais, Joliot Curie, Dulcie September,Lénine, Delaune, Lilas, P.Galais	13.69 €
<u>STADES</u>	
TerrainsHonneur et Grand Jeu Gazonné, Clerville,	41.28 €
Terrains synthétiques, Lilas et Lénine	41.28 €
Stabilisés, Chaussinand, Gournay	27.50 €
<u>COURTS de TENNIS</u>	
	6.29 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u> ouvert au public	
	Gratuits

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISES PAR LES ENTREPRISES, COMITES
D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES ET ORGANISMES PRIVES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarifs 2010
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>	
Bassin Piscine municipale	366.97 €
Demi bassin Piscine municipale	122.34 €
Bassin de l'Orme au Chat	122.34 €
<u>GYMNASES</u>	
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat	54.98 €
<u>SALLES DE SPORT ET DE COMBAT SALLES DE MUSCULATION et GYMNASES SCOLAIRES</u>	
Orme au Chat, Piscine Robespierre, P.M.Curie, Epinettes Marat, H.Barbusse, P.Langevin, Joliot Curie, Dulcie September Lénine, P.Galais Delaune, Lilas, P.Galais	27.42 €
<u>SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE et BULLE DE TENNIS (2 groupes maximum) Lénine (escrime) Gosnat (bulle)</u>	
	54.98 €
<u>STADES</u>	
Honneur et Grand Jeu Gazonné Clerville, Lilas (3 groupes)	82.57 €
Terrains synthétiques Lénine (2 groupes)	82.57 €
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay (3 groupes)	54.98 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION ouverts au public</u>	
	gratuits
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u>	
	12.41 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010